



Monts d'Arrée

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

Les Monts d'Arrée, dont les paysages de landes et tourbières ont été façonnés par ses habitants représentent une entité fonctionnelle de grande valeur. Ces fonctionnalités ont été identifiées au niveau national comme compatibles avec une labellisation internationale Ramsar de milieux humides (Lethier, 1998).

Les usages et l'utilisation historique du site, grâce à une agriculture extensive et une pression urbanistique faible, ont permis de maintenir une identité paysagère forte et une richesse spécifique exceptionnelle.

La présente note a vocation à présenter aux acteurs du territoire des éléments sur l'écologie du site et sur l'intérêt éventuel d'une labellisation Ramsar. Elle synthétise les grands résultats de l'étude menée entre 2018 et 2019 sur le site des Monts d'Arrée. Ce travail constitue une aide à la décision, notamment pour les élus des collectivités, qui seront amenés à faire vivre cette démarche avec les habitants.

1. CONTEXTE

1.1. Ramsar, une reconnaissance internationale de la qualité de milieux humides

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions écologiques qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables au bien-être humain.

La Convention de Ramsar est un traité inter-gouvernemental (1971) visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Le label associé à cette convention récompense et valorise des milieux aquatiques dont l'utilisation par l'Homme a permis de conserver une forte qualité écologique. À l'origine axée sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, la convention a élargi son champ de valorisation à la protection de tous les aspects de la biodiversité et à la protection des valeurs sociales et cultu-

relles présentes sur le territoire des zones humides.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale.

La désignation d'un Site Ramsar s'effectue sur la base de différents critères : type de zone humide rare ou unique, présence d'espèces animales ou végétales rares ou en danger, en nombre significatif à l'échelle mondiale...

Pour être labellisé Ramsar, un site doit pouvoir justifier d'au moins un critère Ramsar parmi les 9 existants.

Le réseau de sites :

- 2391 sites dans le monde
- 50 en France
- 2 en Bretagne (Golfe du Morbihan, baie du Mont Saint-Michel)

1.2. La démarche Ramsar en Finistère : une démarche adaptée au territoire

Le Finistère compte près de 10 % de sa surface en zone humide avec une diversité paysagère et écologique très intéressante. De grands paysages comportant des zones humides exceptionnelles ont fait l'objet d'un repérage au niveau national dans le cadre de travaux du Museum national d'histoire naturelle (rapport Lethier, 1998) et du Conservatoire du littoral (1998). Il s'agit de la baie d'Audierne, la baie de Goulven-Keremma, la baie de Morlaix, la rade de Brest et les tourbières des Monts d'Arrée.

Lors du lancement de la Journée mondiale des zones humides 2016 à Brest, l'association Ramsar France, a encouragé l'identification de sites Ramsar en Finistère en proposant à la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB) du Conseil départemental, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques, d'initier et de coordonner la démarche auprès des territoires.

En 2018, la CAMAB a proposé d'accompagner les territoires volontaires pour analyser dans un premier temps l'opportunité de la labellisation. À l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, les cinq territoires pré-identifiés sur le département ont répondu favorablement pour le lancement de cette étude d'opportunité. L'étude pilotée par la CAMAB a été réalisée avec l'appui de deux stagiaires afin d'analyser :

- les caractéristiques écologiques pouvant être valorisées ;
- l'intérêt pour les acteurs du territoire de se lancer dans une démarche de labellisation.

Ce travail a été mené en lien étroit avec les élus référents et chargés de missions des cinq territoires et a été accompagné par un ensemble de référents institutionnels et scientifiques.

En 2019, les entretiens se sont poursuivis sur le site des Monts d'Arrée, notamment auprès des acteurs associatifs et institutionnels, afin d'approfondir l'étude d'opportunité. Cela s'est concrétisé par la réalisation d'un stage dans le cadre du partenariat entre la CAMAB et l'Université Rennes 2.



Courlis cendré
© Emmanuel Holder

2. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

2.1. L'analyse de la qualité écologique

2.1.1. La qualité écologique

Plus vaste ensemble de landes atlantiques de France, l'écrin préservé des Monts d'Arrée, situé en tête de bassin versant abrite de nombreuses tourbières à l'intérêt patrimonial majeur. Les Monts d'Arrée représentent le « château d'eau » de l'ouest Bretagne et approvisionnement des dizaines de milliers de personnes en eau potable, dont la métropole de Brest. La gestion de milieux ouverts a permis de maintenir de nombreuses espèces rares ou menacées, inféodées aux rigueurs des conditions écologiques.

Parmi les espèces emblématiques, il est possible de citer :

- le Malaxis des tourbières, petite orchidée en danger dont les Monts d'Arrée abritent 70 % de la population française ;
- la très rare Mulette perlière sur les cours d'eau de tête de bassin ;
- l'emblématique Courlis cendré, espèce vulnérable au niveau européen, qui y trouve son dernier bastion régional pour sa reproduction.

2.1.2. Les critères Ramsar

Sur la base des documents existants, des suivis en place et des échanges avec les référents techniques et scientifiques, l'étude conclut que le site des Monts d'Arrée répond à 5 des 9 critères fixés au niveau international. Les éléments permettant de les justifier et de les quantifier ont été agrégés et renseignés dans la Fiche descriptive Ramsar (FDR).

Le site Natura 2000 dispose d'un plan de gestion spécifique qui peut être utilisé comme plan de gestion Ramsar dans la mesure où il concernerait la totalité ou une grande partie du territoire labellisé. Plusieurs pistes de réflexion sont en effet possibles concernant les périmètres :

- le calquer sur le périmètre Natura 2000, pour faciliter la gestion ;
- intégrer une dimension fonctionnelle plus complète via des compléments des inventaires existants comme les ZNIEFF ou l'inventaire permanent des zones humides (IPZH) ;
- prendre en compte l'intégralité des périmètres de protection et/ou de gestion existants, comme les réserves naturelles ou les arrêtés de protection de biotope.

2.1.3. Chiffres et notions clés

- 12 référents naturalistes consultés au sein des structures suivantes :
Bretagne Vivante, Bretagne Grands Migrateurs, Conseil départemental du Finistère, Conservatoire botanique national de Brest, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Fédération départementale de pêche, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Groupe mammalogique breton, Observatoire de l'environnement en Bretagne, José Durfort ;
- des centaines d'espèces présentes dont plus de 600 pour la seule tourbière du Venec ;
- 5/9 critères Ramsar identifiés permettant une labellisation sur le plan écologique.

Malaxis des tourbières
© Emmanuel Holder



5/9
critères
RAMSAR
pré-identifiés

2.2. L'analyse du territoire et des attentes des acteurs

Landes, crêtes, tourbières et bocage des Monts d'Arrée forment un paysage unique, naturel et préservé. L'histoire collective d'une communauté a forgé au cours du temps un paysage souvent qualifié de mystérieux et de magique, recelant une vie animale et végétale singulière. La gestion historique des terres et les usages en ont fait un paysage culturel, social et productif auquel demeurent très fortement attachés les habitants. Les Monts d'Arrée endossent aujourd'hui une responsabilité particulière en tant que château d'eau du Finistère tandis

que ces milieux auparavant méconnus ou évités deviennent des espaces de liberté, d'apaisement et de loisirs pour la population du territoire et d'ailleurs.

2.2.1. Les entretiens menés sur le site

Entretiens réalisés : 26 entre 2018 et 2019	
Communauté de communes	
(Morlaix Communauté, Monts d'Arrée Communauté, Com. de communes de Landerneau Daoulas et du Pays de Landivisiau)	
9	Élu-e-s communautaires
1	Office de tourisme
Parc naturel régional d'Armorique	
2	Responsables Environnement
1	Ecomusée
Syndicats de bassin	
2	Chargé-e-s d'études / de mission du SAGE
1	Directrice
Fédérations et associations	
2	Présidents – Co-président
3	Chargé-e-s d'études / de mission
5	Naturalistes - Animateurs nature - guides randonnée

Le recours à des entretiens bilatéraux a eu pour objectif de recueillir les visions des espaces concernés, les attentes, les préoccupations générales et les interrogations spécifiques à la démarche de labellisation Ramsar. Ce travail a permis d'évaluer, de manière préliminaire, la concordance entre ces préoccupations et attentes, et ce que pourrait apporter une labellisation Ramsar sur ce territoire. Les éléments exprimés sont restitués ici sous forme de synthèse.

2.2.2. Les préoccupations et les attentes relatives au site des Monts d'Arrée

Pour toutes les personnes sollicitées, la disparition du rôle historique des paysans dans la préservation et le façonnage des milieux engendrent des incertitudes fortes sur le sort des terres agricoles et plus largement sur le devenir du territoire. Cette déprise se traduit dans le nombre d'habitants, l'utilisation de l'espace, la morphologie des paysages et l'évolution de la faune et de la flore associées. Certains milieux auparavant essentiels à la vie sociale et économique sur le territoire se ferment, devenant de moins en moins accessibles et utilisables.

Leur absence d'utilité apparente tend à favoriser une utilisation des terres par des acteurs extérieurs. Ce phénomène, ainsi que les conséquences globales de pratiques agricoles et sylvicoles perçues comme non durables alimentent des tensions parmi la population, et menacent la ressource en eau, enjeu d'avenir majeur pour le territoire dans le contexte du changement climatique. Les caractéristiques du foncier, bien qu'elles

restreignent l'appropriation des terres par des acteurs extérieurs, limitent l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, le morcellement de la propriété complexifie la gestion et favorise une évolution spontanée de la végétation perçue comme négative (enrichissement). Cette évolution interroge sur la place de ces espaces dans le territoire et notamment l'utilisation et la gestion qui doivent en être faites.

Dans ce contexte de concentration d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques, la faune, la flore, le bâti constituent un héritage cohérent à préserver et à transmettre ainsi qu'un capital à valoriser auprès des habitants et des visiteurs. Plusieurs personnes rencontrées ont souligné que la préservation des milieux passe par le maintien d'une certaine forme d'utilisation (extraction de tourbe, fauche de lande) et de leur accessibilité, contre les dynamiques naturelles de fermeture.

La valorisation d'un environnement, support de productions de qualité, la transmission de savoirs anciens et le maintien de la biodiversité sont ainsi directement connectés. L'enjeu est à la fois de préserver le vivant et de faire vivre un patrimoine en tant que lien communautaire et support économique. Pour les personnes rencontrées, cela passe notamment par la poursuite des efforts engagés pour valoriser le maillage de sentiers, la réactualisation ponctuelle de pratiques traditionnelles, le développement des offres d'hébergement et de transport par voies douces, l'implication de la population locale et un effort supplémentaire sur la transmission des savoirs, associant notamment les professionnels de l'environnement et les agriculteurs.

2.2.3. Les éléments d'opportunité d'une labellisation Ramsar

Une potentielle labellisation est entendue par les personnes interrogées comme la reconnaissance d'un territoire emblématique de qualité et de son importance pour la population. Elle constituerait en ce sens une fierté pour la majorité des personnes rencontrées. En soulignant l'importance et la singularité des milieux, elle reconnaîtrait et légitimerait le travail accompli pour leur entretien et leur protection, pour un bénéfice collectif, au-delà des seuls habitants du territoire.

Cette valorisation est perçue comme pouvant contribuer à la sensibilisation des habitants et à leur implication dans des actions de conservation. Elle constituerait un atout intéressant dans la mesure où elle permettrait de toucher un public nouveau. Face au manque de connaissance des actions existantes concourant à la préservation des milieux sur les Monts d'Arrée (multiples outils de gestion, de réglementation, acteurs im-

pliqués...), le projet autour du label Ramsar permettrait de rendre lisibles ces actions et de favoriser les liens entre elles.

L'inscription des Monts d'Arrée dans un réseau de zones humides d'importance internationale suscite également des attentes. Ces dernières sont notamment relatives à l'accès à un réseau de professionnels partageant des problématiques similaires et au renforcement d'un argumentaire visant à l'obtention de moyens pour mener des actions concrètes en faveur de cette protection et valorisation.

2.2.4. Les vigilances vis-à-vis d'une labellisation Ramsar

La méconnaissance du label par le grand public implique un travail de pédagogie et de communication sur le long terme et ajusté selon les publics. La démarche ne doit pas apporter un nouveau cadre réglementaire mais du sens autour d'une entité spécifique, reconnue par les habitants, au sein du Parc naturel régional d'Armorique. Pour être opérationnelle, la labellisation devrait s'inscrire dans un projet de territoire et être portée localement politiquement. Cela nécessite de se projeter dans l'avenir en associant les habitants pour co-construire un projet partagé. Ce projet devrait intégrer des opportunités de développement non encore identifiées et qui dépassent la seule thématique du patrimoine naturel. Certains soulignent que c'est à cette condition que le label pourra constituer un outil de coordination, de valorisation et de mobilisation. L'importance d'un travail de concertation, dont les modes seraient à créer, est soulignée pour réunir habitants et acteurs autour d'une dynamique pérenne.

Le label n'apportant pas de moyens dédiés, ni de réglementation particulière, il est parfois jugé comme non opportun. Il est par ailleurs exprimé que, dans une perspective de labellisation, la préservation des espaces naturels ne devrait pas être conditionnée à un objectif unique de valorisation touristique.

Divers projets mobilisent déjà les acteurs du territoire, parfois depuis plusieurs années (démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis, extension de la réserve nationale du Venec, label GeoPark...). Il semble donc important de bien définir la place du label Ramsar sur le territoire, afin de ne pas créer de nouvelles tensions ou incompréhensions.

2.3. Diagnostic synthétique du territoire

La mobilisation des acteurs autour d'un projet de territoire fédérateur pour le maintien et la valorisation de cette richesse pourrait engager les Monts d'Arrée vers une plus forte reconnaissance de la qualité de ses milieux naturels et de son cadre de vie.

Des fonctions essentielles assurées par les milieux naturels des Monts d'Arrée

Les services écosystémiques ci-dessous, qui figurent dans la fiche descriptive Ramsar, désignent les bénéfices que les usagers tirent du bon fonctionnement des milieux des monts d'Arrée :

Services d'approvisionnement Eau douce
Services culturels Loisirs/tourisme Spirituels et d'inspiration Scientifiques/pédagogiques
Services de régulation Maintien des régimes hydrologiques Régulation du climat Prévention des risques
Service de support Biodiversité Cycle des matières nutritives

...mais les fonctions sont potentiellement menacées :

- Fermeture du milieu et enrésinement
- Pratiques agricoles : abattage de haies et talus, épandage, cultures intensives
- Changement climatique : étiages précoces, sécheresse, disparition d'espèces...
- Espèces invasives : renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, ragondin...
- Eutrophisation
- Augmentation « non canalisée » de la fréquentation (pratiques motorisées, déchets...)

3. PRÉCONISATIONS

3.1. Opportunité de la labellisation

Les caractéristiques écologiques fonctionnelles et patrimoniales des Monts d'Arrée en font un site éligible à la labellisation Ramsar. L'investigation menée confirme le repérage effectué dans les rapports initiaux et renseigne qualitativement et quantitativement les critères selon des chiffres actualisés.

Sur ce territoire, le label pourrait permettre :

- une reconnaissance de la singularité des milieux naturels et de la fierté des habitants pour leur territoire, notamment en tant que château d'eau pour le Finistère ;
- de mener une réflexion sur la vocation des espaces et leur entretien (enfrichement, espèces invasives...) ;
- de valoriser des pratiques traditionnelles favorables à la qualité écologique des milieux ;
- de fédérer les acteurs et de les coordonner autour d'un projet de territoire ;
- d'assurer une pédagogie participative auprès des acteurs et des habitants du territoire ;
- de bénéficier d'une dynamique de réseau permettant de partager des retours d'expériences avec d'autres sites Ramsar ;
- de mobiliser des moyens humains, logistiques et financiers pour animer le territoire.

3.2. Besoins identifiés

Les besoins identifiés découlent des attentes et des éléments d'opportunité exprimés en faveur d'une labellisation Ramsar :

- un accompagnement pour fédérer et mobiliser les acteurs du territoire autour d'un projet commun s'appuyant sur Natura 2000 ;
- la nécessité d'associer les acteurs écono-

miques, les usagers et les habitants ;

- une formation des élus et techniciens locaux sur la gestion du territoire et la gouvernance associée ;
- un suivi et une diffusion des données naturalistes et des caractéristiques fonctionnelles pour accroître les connaissances sur les zones humides ;
- un accompagnement pour la mise en valeur du patrimoine et sa communication sur le territoire et vers l'extérieur (place de la randonnée notamment) ;
- la mise en place d'un réseau de sites pouvant prétendre à une labellisation Ramsar en Finistère.

3.3. Perspectives pour une candidature

L'étude d'opportunité a mis en avant des enjeux forts et un intérêt d'une large partie des acteurs rencontrés vis-à-vis de la labellisation. Celle-ci est appréhendée de manière positive par les élus et les associations qui ont souligné l'importance des zones humides du territoire pour l'ensemble de la population du Finistère. Des lieux comme Menez Meur sont identifiés comme stratégiques pour devenir des maisons de site Ramsar. Une labellisation Ramsar reconnaîtrait l'importance sociale, biologique et économique de milieux naturels forgés par les habitants au fil du temps.

Toutefois, les personnes sollicitées ont également exprimé les difficultés des acteurs locaux à s'approprier les différents outils déjà existants. Pour faire sens et constituer un outil opérationnel à disposition des acteurs et des habitants, la labellisation Ramsar devrait s'appuyer sur un projet partagé, mené par une structure ou des personnes motrices, et impliquant des relais reconnus localement.

EN SYNTHÈSE, LA GRILLE D'ANALYSE SUIVANTE PEUT ÊTRE PROPOSÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	5/9	
Adéquation avec les projets du territoire	Une articulation et un partage à préciser entre la démarche Ramsar et les projets en cours	
Portage local fort	Intérêt des élus du Parc et des collectivités mais nécessité d'affiner le portage	
Synthèse : Une volonté d'engagement dans une démarche de labellisation confirmée, qui prévoit notamment une réflexion partagée entre les acteurs concernés pour identifier un collectif de portage du projet autour de la préservation et de la valorisation des tourbières. Nécessité d'associer étroitement les nouveaux élus et de consulter les acteurs socio-économiques et les habitants.		

Département du Finistère
Service Patrimoine naturel, littoral et randonnée
32, bd Duplex - CS 29029 - 29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 76 21 48 - Fax 02 98 76 24 60
Courriel : spnlr@finistere.fr

finistere.fr